



MUTATION HORS PERIODE SANS JUSTIFICATIF

Je soussigné.e.....

Président.e du club

Ne m'oppose pas à la mutation de Mme/M

Article 57.1 (+ 17 ans) -Si tout ou partie des dispositions prévues pour bénéficier d'une mutation hors période n'est pas remplie, le licencié concerné ou son club d'accueil peuvent solliciter auprès du club quitté une lettre de non-opposition.

S'oppose à la mutation de Mme/M.....

Motif du refus

Donne un avis favorable à la mutation de Mme/M.....

Article 57.3.3 (- 17 ans) - Même en l'absence de justificatifs. L'avis du club quitté doit être joint à la demande. Le licencié concerné ou le club d'accueil peuvent solliciter l'accord du club quitté.

Donne un avis défavorable à la mutation de Mme/M.....

Motif :

Fait à le

Signature et cachet du club